

# CLASSE DE 3<sup>ème</sup> - LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LA DÉCENTRALISATION

## 1. Définition

Chercher la définition du mot « décentralisation ». Citer son antonyme (= contraire).

## 2. La loi de décentralisation

Lire l'extrait de la loi de décentralisation (doc. 1 p. 410 Manuel Magnard HG-EC). D'après ce document, de quand date la 1<sup>ère</sup> loi de décentralisation ? Que décide-t-elle (*ne pas recopier le texte de la loi*) ?

## 3. Les collectivités territoriales ou locales de la France

<i>Nom de la collectivité territoriale ou locale</i>	<i>Nombre (en France)</i>	<i>Nom des élections</i>	<i>Nom de l'assemblée élue</i>	<i>Domaines de compétence (doc. 2 p. 410)</i>
<b>Région</b>				
<b>Département</b>				
<b>Commune</b>				

## 4. Les collectivités locales en Nouvelle-Calédonie

<i>Nom de la collectivité locale</i>	<i>Nombre (en Nouvelle-Calédonie)</i>	<i>Nom des élections</i>	<i>Nom de l'assemblée élue</i>	<i>Compétence scolaire</i>
<b>Collectivité « sui generis » (ex territoire)</b>				Construction, entretien et gestion des .....
<b>Province</b>				Construction, entretien et gestion des .....
<b>Commune</b>				Construction, entretien et gestion des .....

## 5. Le transfert progressif de compétences vers la Nouvelle-Calédonie

Le mot « **calédonisation** » est un néologisme (= mot nouveau) de plus en plus utilisé par les médias et les hommes politiques en Nouvelle-Calédonie. Il désigne le transfert progressif des compétences (= des pouvoirs) de l'État vers la Nouvelle-Calédonie ; *ex : l'enseignement primaire transféré en 1999, la Sécurité civile en 2014...*

Aujourd'hui, l'État conserve encore 5 grandes compétences en Nouvelle-Calédonie : on parle de **compétences « régaliennes »**. Citez-les.